



communauté
de communes

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 060-200066975-20260401-2026_059-AR



DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 – 059

Objet : Prestation de nettoyage de la ZAE Senlis Sud Oise.

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

Considérant que La ZAE Senlis Sud Oise nécessite la mise en place d'un ramassage régulier en raison de dépôts sauvages de déchets type sacs-poubelle, cartons, etc. La prestation est prévue pour 12 passages qui seront déclenchés à la demande de la collectivité.

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter et de signer la proposition de la société VÉOLIA PROPRETÉ, dont le siège est situé sise 698 quai d'Amont, 60180 Nogent-sur-Oise, pour un montant de 2 760.00 € HT, soit 2 911.80 € TTC.

Communauté de Communes Senlis Sud Oise

30 avenue Eugène Gazeau • 60300 Senlis

03 44 99 08 60

www.ccsso.fr

ARTICLE 2 Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion ;

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
- La société VÉOLIA PROPRETÉ

Fait à Senlis, le 01 AVR. 2026

Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Sous-Préfecture le : 01 AVR. 2026

de la publication sur le site internet de la CCSSO le :

01 AVR. 2026



Guillaume **MARÉCHAL**

Président de la Communauté de Communes

Senlis Sud Oise



Direction Services aux Collectivités Communauté de Communes Senlis Sud Oise
RECYCLAGE & VALORISATION DES DÉCHETS 30 avenue Eugène Gazeau 60300 SENLIS

Nogent sur oise, le 24 Mars 2026

Contact : elias.mateo@ccsso.fr

Devis: 20260324-2

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir notre devis pour la prestation de nettoyage de la zone industrielle de Senlis (ramassage des sacs d'ordures ménagères et des cartons sur les trottoirs).

Nettoyage de la zone industrielle de Senlis (ramassage des sacs d'ordures ménagères et des cartons sur les trottoirs)

	Prix unitaire HT	Quantité	Total Ht
Montant de la prestation	230€ ht	12	2760€ ht
Total TTC			2911,8€ ttc
TVA 5,5%			151,8€

Nous vous en souhaitons une excellente réception,

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée.

Cyril CANONGE
Directeur d'Agence

Veolia Recyclage Valorisation Hauts-de-France
698 Courmoulin
60100 NOGENT SUR OISE
Tél : 03 44 55 81 01 - Fax : 03 44 56 81 23
N° SIRET : 200 550 111 00296 - APE 3812Z